

Gouvernement du Québec

Décret 271-2018, 21 mars 2018

CONCERNANT la nomination de madame Marie-Claude Lavallée comme secrétaire associée par intérim du Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Marie-Claude Lavallée, directrice générale des relations fédérales-provinciales et des infrastructures au ministère des Finances, cadre classe 2, soit nommée secrétaire associée par intérim du Conseil du trésor à compter du 3 avril 2018;

QU'à ce titre, madame Marie-Claude Lavallée reçoive une rémunération additionnelle correspondant à 10% de son traitement;

QUE durant cet intérim, madame Marie-Claude Lavallée soit remboursée, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions sur la base d'un montant mensuel de 201 \$ conformément aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes;

QUE durant cet intérim, madame Marie-Claude Lavallée soit remboursée des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux Règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 et ses modifications subséquentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

68230

Gouvernement du Québec

Décret 272-2018, 21 mars 2018

CONCERNANT la désignation et le traitement de M^e Édith Lapointe, secrétaire associée du Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret numéro 1094-2016 du 21 décembre 2016 soit modifié :

1^o par l'ajout, avant le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

« QUE M^e Édith Lapointe soit désignée, à compter du 1^{er} avril 2018, comme négociatrice en chef du gouvernement; »

2^o par le remplacement du premier alinéa par le suivant :

« QUE M^e Édith Lapointe, secrétaire associée du Conseil du trésor, administratrice d'État II, reçoive un traitement annuel de 215 511 \$ à compter du 1^{er} avril 2018 et que son traitement annuel soit révisé selon les règles applicables à une sous-ministre du niveau 3; »

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

68231

Gouvernement du Québec

Décret 273-2018, 21 mars 2018

CONCERNANT une modification au décret numéro 171-2018 du 28 février 2018 concernant l'octroi d'une subvention maximale de 7 800 000 \$ à certains organismes municipaux, au cours de l'exercice financier 2017-2018, pour l'actualisation de la cartographie des zones inondables de leur territoire

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 171-2018 du 28 février 2018 le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire est autorisé à octroyer une subvention maximale de 7 800 000 \$ à certains organismes municipaux, soit notamment de 2 800 000 \$ à la Ville de Gatineau, au cours de l'exercice financier 2017-2018, pour l'actualisation de la cartographie des zones inondables de leur territoire;

ATTENDU QUE cette part de 2 800 000 \$ de la subvention maximale doit être versée conjointement à la Ville de Gatineau ainsi qu'aux municipalités régionales de comté des Collines-de-l'Outaouais, de Papineau et de Pontiac;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :